

FORMATION AT - MP ET TMS

RÉFÉRENCE: PRE011

ACCIDENT DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES - TMS

LE + GROUPE ACN

Attestations de formation livrets de cours dématérialisés.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit du travail pour suivre la formation.

PUBLIC

Dirigeant, responsable administratif, managers, représentants du personnel, collaborateur travaillant dans un service juridique.

LIEU

En intra dans votre établissement

1 COLLABORATEUR

MINIMUM

15 COLLABORATEURS

MAXIMUM

DURÉE

7 heures -
journée



OBJECTIFS

- Connaître la législation sur les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles.
- Comprendre le mécanisme d'instruction du dossier applicable, depuis le 1er décembre 2019.
- Savoir déclarer les accidents de travail et les maladies professionnelles.



PROGRAMME

Les salariés protégés :

- Les titulaires d'un contrat de travail et les exclus.
- Cas particuliers des personnes handicapés.

Cas du Covid-19 :

- Quelle prise en charge pour le Covid-19 ?
- Comment déterminer la législation applicable en cas de contamination par le covid-19 ?

Les accidents du travail (AT) :

- Définition d'un accident du travail et ces critères de reconnaissance.
- Tableau.
- Hors tableau.
- Les obligations de l'employeur et la possibilité d'émettre des réserves.
- Les obligations du salarié.
- Les obligations du médecin.
- L'instruction par la CPAM : les nouvelles modalités.
- La contestation de l'AT par l'employeur : de quelle manière ?
- Les conséquences d'un arrêt de travail sur le contrat de travail.
- L'inaptitude professionnelle : reconnaissance et modalité de prise en charge.

Les accidents de trajet :

- Définition d'un accident de trajet et ses critères de reconnaissance.
- Définir la notion de « trajet protégé » (cas de jurisprudence).
- Les obligations de l'employeur.
- Les obligations du salarié.
- Les obligations du médecin.
- L'instruction par la CPAM : les nouvelles modalités.
- Les conséquences d'un arrêt de trajet sur le contrat de travail.

Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié

FORMATION AT - MP ET TMS

RÉFÉRENCE: PRE011

ACCIDENT DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES - TMS

LE + GROUPE ACN

Attestations de formation livrets de cours dématérialisés.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit du travail pour suivre la formation.

PUBLIC

Dirigeant, responsable administratif, managers, représentants du personnel, collaborateur travaillant dans un service juridique.

LIEU

En intra dans votre établissement

1 COLLABORATEUR

MINIMUM

15 COLLABORATEURS

MAXIMUM

DURÉE

7 heures -
journée



PROGRAMME

Les maladies professionnelles :

- Définition d'une maladie professionnelle et ses critères de reconnaissance.
- Les obligations du salarié.
- Les obligations de l'employeur.
- Les obligations du médecin.
- L'instruction par la CPAM : les nouvelles modalités.
- Les conséquences d'une maladie professionnelle sur le contrat de travail.

L'obligation de sécurité et de résultat de l'employeur et la faute inexcusable :

- Définition et procédure.
- Le risque pénal.
- Le défaut de document unique ou de plan de déconfinement peuvent-ils être qualifiés de faute inexcusable ?
- Les conséquences pour l'employeur.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

Evaluation continue et théorique avec délivrance d'une attestation de formation à la fin de la session.

Exposés théoriques, mises en situations pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Liste du matériel pédagogique :

- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante.

Référentiel National Qualité

Audit par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié